



Anglais intensif en 6^e année De l'improvisation au chaos

Lors du discours inaugural de février 2011, le premier ministre Charest présentait les cinq priorités auxquelles son gouvernement entendait s'atteler. Parmi celles-ci, l'éducation faisait l'objet de quelques annonces pour le moins douteuses dont l'engagement de mettre en place, au cours des cinq prochaines années, des mesures pour que tous les élèves de 6^e année du primaire consacrent la moitié de l'année scolaire à l'apprentissage de l'anglais.

Depuis, le MELS a mis sur pied différents comités afin de :

- considérer les questions relatives au recrutement;
- déterminer les ajustements que les titulaires de 6^e année du primaire devront apporter au programme;
- favoriser la collaboration entre les commissions scolaires anglophones et francophones.

Au cours des dernières semaines, des représentants de la FAE ont participé aux rencontres des différents comités. À la lumière des présentations et des discussions, il s'avère que l'**annonce improvisée** du premier ministre mènera à une **application chaotique** qui aura des conséquences majeures tant pour les élèves que pour les enseignantes et enseignants.

Tant de questions...

Sur la diversité des modèles...

Puisque chaque conseil d'établissement pourra décider des modalités d'application de la mesure dans l'école, comment assurera-t-on la cohérence de cette implantation? D'autant que, les nombreux modèles pourront tous cohabiter dans une même commission scolaire. Par exemple :

École A	École B
Académique : 5 mois Anglais intensif : 5 mois	Académique : le matin Anglais intensif : l'après-midi
École C	École D
Académique : 2 jours la première semaine, 3 jours la seconde Anglais intensif : 3 jours la première semaine, 2 jours la suivante	Académique : 1 jour Anglais intensif : 1 jour
École E	
Académique : 1 semaine Anglais intensif : 1 semaine	

A-t-on imaginé l'exercice en incluant, cette fois, les classes multi niveaux?

Sur le recrutement...

- Alors que nous vivons déjà une pénurie, comment assurer qu'il y aura le nombre requis d'enseignantes et enseignants pour appliquer cette mesure?
- On évoque un recrutement massif. Mais où? Dans les commissions scolaires anglophones? Dans d'autres provinces canadiennes? Ailleurs dans le monde?
- Le MELS assouplira-t-il les règles pour contrer la pénurie d'enseignantes et enseignants? Les exigences de certification seront-elles différentes?
- En l'absence de personnel qualifié, demandera-t-on aux titulaires d'assumer cette tâche? En vertu de quels critères de capacité?

Sur l'affectation du personnel enseignant...

- Quelles seront les solutions apportées aux problèmes d'affectation du personnel générés par l'enseignement intensif de l'anglais?
- Les enseignantes et enseignants titulaires devront-ils se déplacer d'une classe à l'autre ou d'une école à l'autre en cours d'année?
- Assistera-t-on à la réduction de poste de titulaire ou de charge annuelle en 6^e année?
- Des enseignantes et enseignants du secondaire devront-ils être affectés au primaire?
- Prévoit-on des échanges avec les collègues des commissions scolaires anglophones? Et selon quelles conditions?
- Les risques de précarisation ne sont-ils pas accrus?

Sur le cheminement des élèves...

- Comment peut-on prétendre qu'un élève régulier peinant à réussir en dix mois pourra le faire en cinq mois?
- Comment ces élèves se comporteront-ils pour suivre ce rythme d'apprentissage accéléré?
- Si un élève échoue la portion académique de la première moitié de l'année scolaire, fréquentera-t-il quand même la classe d'anglais intensif?
- Qu'en est-il du redoublement? Et de la promotion au secondaire?
- Et, que fait-on avec les élèves HDAA intégrés en classe ordinaire?

Sur les élèves en classe spécialisée...

- Puisque le MELS entend cibler **tous** les élèves de 6^e année, l'enseignement intensif de l'anglais sera-t-il modulé pour les élèves en classe spécialisée?
- Comment acquiescer à cette mesure sans porter atteinte au rapport privilégié de ces élèves avec leur enseignante ou enseignant?
- Est-il réaliste, raisonnable et responsable de généraliser une telle mesure à ces élèves?

Sur la promotion par cycle...

- Puisque l'année académique de 6^e devra être réalisée en à peine cinq mois, assistera-t-on à une concentration des apprentissages en 5^e année?
- Est-ce que la première année du secondaire devra être revue et corrigée?
- Le MELS a-t-il évalué les impacts de l'introduction de l'anglais intensif sur les programmes? Et sur l'enseignement des matières de base?
- Qu'en est-il des autres matières enseignées?
- La portion académique de la 6^e année se limiterait-elle aux matières de base?
- Les autres apprentissages, normalement réalisés en 6^e année, seront-ils répartis sur les autres années du primaire?

Sur le programme en anglais...

- Puisque le MELS ne souhaite pas définir un nouveau programme pour l'enseignement de l'anglais intensif, quel sera le contenu qui devra être enseigné?
- Reviendra-t-il à chaque enseignante et enseignant d'élaborer les contenus?
- Qui fournira le matériel pédagogique nécessaire pour l'enseignement puisque le MELS n'en prévoit pas?
- La généralisation de l'enseignement intensif de l'anglais entraînera-t-elle une révision des programmes d'anglais au secondaire? Quels seront les impacts sur les options?

Et la langue française dans tout cela...

- La connaissance de l'anglais est certainement très utile, mais est-elle indispensable pour vivre au Québec?
- Le message communiqué par le gouvernement ne porte-t-il pas ombrage aux efforts déployés pour défendre et promouvoir la langue française? N'est-ce pas un contre-message adressé aux nouveaux arrivants quant à la primauté de la langue française au Québec?
- Pour les élèves immigrants qui s'initient au français, ou pour qui le français est la deuxième langue (et peut-être même la troisième), n'est-on pas en train de dévaloriser l'apprentissage du français?
- En milieu multiethnique, l'anglais intensif risque-t-il d'encourager les transferts linguistiques?

... et si peu de réponses!

On le constate, la généralisation de l'enseignement intensif de l'anglais suscite de nombreuses interrogations. Des questions que les représentants de la FAE ont soumises au MELS et qui sont demeurées **sans réponses** valables. De fait, l'improvisation qui caractérise cette nouvelle mesure transparaît dans l'incapacité des représentants du MELS à proposer des solutions aux nombreux problèmes engendrés par ce choix purement politique du gouvernement Charest.

Lors de la rencontre du Conseil fédératif d'octobre, les déléguées et délégués ont eu l'occasion de se pencher sur la question et ont résolu de consulter leurs membres sur la position à adopter.

Étant donné l'absence de réponses adéquates sur de nombreuses questions litigieuses, des impacts majeurs sur les conditions de travail des enseignantes et enseignants, des conséquences, potentiellement catastrophiques, pour de nombreux élèves et des impacts de cette mesure dans le dossier de la langue française au Québec;

Selon la FAE, il faut s'opposer à la généralisation de l'enseignement intensif de l'anglais en 6^e année.

Qu'en pensez-vous?